

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact grave sur les chiroptères en phase d'exploitation par mortalité directe, mais également en raison des informations mensongères mentionnées :

On peut lire page 170/239 :

« ../..

Les mortalités de chauves-souris dépassent aujourd'hui les mortalités aviaires (Hein & Schirmacher 2016,

Zimmerling et al. 2016, Marx 2017, Gaultier et al. 2019)

../..

*Toutes les espèces ne sont cependant pas impactées de la même manière. Les chauves-souris victimes des éoliennes sont principalement des espèces migratrices (genres *Nyctalus*, *Eptesicus*, *Vespertilio* et *Pipistrellus nathusii*), qui sont généralement observées volant en plein ciel et chassant au-dessus des canopées forestières. »*

« ../..

*Le second groupe de victimes concerne les genres *Pipistrellus* et *Hypsugo*, espèces qui ne chassent normalement pas très haut, mais qui sont attirées par toutes structures susceptibles de leur offrir un gîte et qui viennent voler autour du mât. Or le phénomène de dépression et surpression de rotation des pales pourrait expliquer la mort des chiroptères retrouvés sans blessures apparentes. »*

« ../..

*La SFPEM dans une note technique de décembre 2020 alerte cependant sur la tendance actuelle à l'augmentation du rotor des éoliennes et à la diminution de leur garde au sol (espace entre le sol et le bout de pale). Ces deux facteurs sont en effet susceptibles d'augmenter la mortalité globale des chiroptères (plus grande surface de balayage des pales) mais également de toucher des espèces jusqu'à présent relativement épargnées grâce à leurs habitudes de vol à faible hauteur (*Barbastelle d'Europe*, *murins*, *oreillard* et *rhinolophe* notamment).*

../.. »

et page 171/239 :

*« L'impact le plus fort attendu concerne donc la **Noctule commune**, une espèce possédant un enjeu fort pour le site du projet et dont le risque de collision apparaît le plus élevé (vol en altitude, dans des espaces dégagés et espèce migratrice).*

*La **Pipistrelle commune** et la **Noctule de Leisler** ont un enjeu légèrement moins élevé mais qui demeure « assez fort » et un risque tout aussi élevé de collision du fait également de leurs caractéristiques de vol, c'est pourquoi l'impact du projet pourra être fort pour ces deux espèces, en l'absence de mesures.*

*La **Sérotine commune** et la **Pipistrelle de Kuhl** ont fait l'objet de moins de collisions connues à ce jour (<500) que les espèces précédemment citées, toutefois elles figurent tout de même parmi les espèces les plus à risque vis-à-vis de la construction d'un parc éolien. Pour la **Pipistrelle de Nathusius**, c'est sa rareté lors des inventaires qui explique son enjeu moindre sur le site (uniquement quelques contacts en automne lors des inventaires au sol) mais sa fréquence de collision au niveau européen est très importante (deuxième espèce après la **Noctule commune**). »*

et page 173/239 :

Eléments faux et trompeurs énoncés dans ce tableau puisque le mât de E1 est à 22m d'une haie (comme mentionné dans le tableau 63 page 155 de cette étude) et le bout de pale est à 20m de la

canopée (et non à 52,57m).

La Noctule commune sera donc fortement impactée, mais également la Pipistrelle commune et la Noctule de Leisler.

Une dérogation pour destruction de ces espèces n'étant pas présentée, merci de rendre un avis défavorable.